



Vue d'ensemble sur l'observation et le suivi du travail des enfants

Organisation internationale du Travail

Copyright © Organisation internationale du Travail 2005

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants

92-2-217682-0 (print)
92-2-217683-9 (web pdf)

Première édition 2005

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/pblns.

Funding for this publication was provided by the United States Department of Labor. This document does not necessarily reflect the views or policies of the United States Department of Labor, nor does mention of trade names, commercial products, or organizations imply endorsement by the United States Government.

Projet graphique et impression: Centre international de formation de l'OIT, Turin, Italie

Table des matières

Introduction	1
Qu'est-ce que l'observation et le suivi du travail des enfants ?.....	1
Les origines de l'observation et du suivi du travail des enfants	2
Les progrès accomplis à ce jour.....	3
Comment l'observation et le suivi du TE fonctionnent-t-ils aux niveaux local et national ?	3
Qui assure l'observation et le suivi du travail des enfants ?	4
Comment l'information générée par l'observation et le suivi du TE est-elle utilisée ?.....	4
Le cadre de l'observation et du suivi du travail des enfants	6
L'importance du lien entre l'observation et le suivi du TE et l'éducation.....	6
Le processus d'observation et de suivi du TE – le modèle générique	8
Les activités menées dans les phases d'observation et de suivi.....	9
Comment appliquer le modèle général d'observation et de suivi du TE	11
Les sites d'observation et de suivi	11
Conclusion	14
Annexe 1. Note d'orientation à l'intention des directeurs de projet	16
Que faire en premier lieu aux différents niveaux de mise en œuvre ?.....	16
Les différences entre le suivi de projet et l'observation et le suivi du TE.....	19
Annexe 2. Diagramme conceptuel de l'observation et du suivi du TE	20

Introduction

■ Qu'est-ce que l'observation et le suivi du travail des enfants ?

Dans la lutte contre le travail des enfants, un des moyens d'action les plus puissants consiste à exercer une observation et un suivi réguliers des lieux où des filles ou des garçons pourraient être amenés à travailler. L'observation et le suivi du travail des enfants (TE) est le processus actif qui assure la mise en place de ce type d'observation et sa coordination selon des modalités appropriées. Son objectif global consiste à faire en sorte que, grâce au contrôle exercé, les enfants et les jeunes gens employés de manière légale soient préservés de l'exploitation et des dangers du travail. La surveillance rigoureuse du travail des enfants au niveau local est appuyée par un système d'orientation qui établit une liaison entre les services appropriés et les enfants soustraits au travail.

Les activités principales de l'observation et du suivi du TE comportent des observations directes régulièrement

répétées visant à **identifier** les travailleurs enfants et à déterminer les dangers auxquels ils sont exposés, à **orienter** ces enfants vers les services, à **vérifier** qu'ils ont été soustraits au travail et à les **observer** ultérieurement afin de s'assurer de l'amélioration de leur situation.

L'observation et le suivi du TE sont basés sur la législation nationale applicable au travail des enfants et sur l'établissement d'un processus autonome de lutte contre le travail des enfants. Dans son essence, l'observation et le suivi du travail des enfants est une manière d'intégrer l'action contre le travail des enfants au niveau de l'administration locale, niveau auquel intervient le travail des enfants et auquel sont mis à la disposition des filles et des garçons des services effectifs tels que la scolarisation.

L'observation et le suivi du TE sont par ailleurs étroitement liés à l'offre d'éducation de base et à la protection des jeunes travailleurs contre les dangers professionnels. Ils appuient directement la mise en œuvre de la Convention de l'OIT de 1999 sur les pires formes de travail des enfants



(n° 182) et de la Convention de l'OIT de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138). En fait, l'Article 5 de la Convention n° 182 appelle à la mise en place de mécanismes appropriés pour surveiller l'application des dispositions donnant effet à cette Convention.

L'information générée par l'observation et le suivi du TE sur les filles et les garçons au travail – qui ils sont, d'où ils viennent, à quels dangers ils sont exposés – permet aux décideurs à tous les niveaux de mieux savoir où se situent les problèmes, afin de pouvoir mener des actions en conséquence. L'observation et le suivi du TE peuvent être utilisés comme une stratégie de programmation autour de laquelle sera élaborée une série d'activités de services sociaux. Ils peuvent également être utilisés comme base d'information pour des plans nationaux d'action contre le travail des enfants dans le cadre desquels seront dispensés un certain nombre de services (éducation, santé, sensibilisation, etc.).

Comment l'observation et le suivi du TE contribuent à la lutte contre le travail des enfants

Identification des pires formes de travail des enfants

Les filles et les garçons ayant l'âge légal pour travailler bénéficient de meilleures conditions de travail

Les plus jeunes enfants sont soustraits au travail des enfants

Les enfants disposent de meilleures solutions de remplacement pour l'avenir

Les communautés sont engagées et impliquées dans la lutte contre le travail des enfants

Les autorités chargées de l'application de la loi (comme les inspecteurs du travail et de l'éducation) et les prestataires de services sociaux possèdent davantage des connaissances et des capacités pour faire face au travail des enfants

Les origines de l'observation et du suivi du travail des enfants

L'observation et le suivi du TE ont été initialement institués dans le contexte de projets de coopération technique qui étaient souvent spécifiques à un secteur. Dans certains cas, ils ont été établis pour répondre aux besoins d'industries exportatrices spécifiques. Il en est deux exemples bien connus : le projet de la BGMEA pour l'industrie du vêtement au Bangladesh¹, lancé en 1995, et le projet concernant l'industrie des ballons de football de Sialkot², au Pakistan, lancé en 1997. Ces projets ont élaboré des procédures et des outils d'observation et de suivi spécifiques et ont été animés par des équipes d'observation sur le terrain professionnelles et compétentes. Tous deux ont inclus des composantes spéciales d'appui à l'éducation. Les systèmes de contrôle et de vérification élaborés par ces projets sont généralement considérés comme des réussites et ont efficacement contribué à soustraire les enfants au travail et à les faire bénéficier des services éducatifs.

Toutefois, de par leur nature même, ces types de projets d'observation et de suivi du TE spécifiques à un secteur ont une portée très limitée : ils ne couvrent pas des zones étendues, des secteurs professionnels entiers ni des types différents de travail des enfants. De plus, comme ils reposent souvent sur des contrôleurs indépendants rémunérés de l'extérieur, ils tendent à être très onéreux, et leur durabilité à long terme implique par conséquent un engagement très affirmé de la part de la branche d'activité concernée.

Parallèlement à ces initiatives spécifiques à un secteur, divers processus d'observation et de suivi du travail des enfants au niveau de la communauté et de l'administration locale ont été lancés et testés dans le cadre d'initiatives plus larges de protection des travailleurs et de l'enfance. Ces types de processus d'observation et de suivi sont élaborés pour être intégrés dans les fonctions de l'administration locale et utilisent généralement comme base de coordination (administrative) les commissions existantes pour l'éducation, l'égalité entre les genres, le travail et la planification sociale.

1 BGMEA : *Association des fabricants et exportateurs de l'industrie de l'habillement du Bangladesh*. Ce projet a été exécuté conjointement par la BGMEA, l'OIT et l'UNICEF. On en trouvera une évaluation dans : *Addressing Child Labour in the Bangladesh Garment Industry 1995-2001, A Synthesis of UNICEF and ILO evaluation studies of the Bangladesh garment sector projects* (New York et Genève, août 2004). Disponible sur le site Web : www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/download/2001_syn_bgmea_en.pdf

2 Pour plus d'informations, on consultera : www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/download/2004_soccerball_en.pdf

Exemples d'approches différentes du contrôle en matière d'observation et de suivi du TE

Inspection scolaire par des inspecteurs de l'éducation, des enseignants et des groupes de parents

Observation et suivi exercés sur les lieux de travail par des inspecteurs du travail et/ou des équipes de contrôle indépendantes

Observation et suivi communautaires exercés par l'administration locale, les organisations populaires, les groupes d'action locale et les comités de vigilance communautaires

Audit social, systèmes de labellisation et de certification spécifiques à une branche d'activité, autocontrôle volontaire, codes de conduite par branche d'activité

Les progrès accomplis à ce jour

Depuis la création des projets de la BGMEA et de Sialkot, un certain nombre d'initiatives d'observation et de suivi du travail des enfants ont été conçues, mises en œuvre et testées dans le cadre d'autres projets d'action de l'OIT-IPEC contre le travail des enfants. Elles se sont appliquées à l'économie aussi bien structurée que non structurée et incluent des projets spécifiques à un secteur dans la production manufacturière (tapis, articles sportifs, textiles) et l'agriculture commerciale (cacao, thé et café). Ces projets ont mobilisé des combinaisons diverses d'acteurs engagés dans l'application des lois relatives au travail des enfants, l'éducation et le travail de protection de l'enfance.

La collaboration avec les organismes des Nations Unies a été importante au niveau décisionnel et le travail avec l'UNICEF et la Banque mondiale sur des indicateurs communs du travail des enfants a aidé à poursuivre la normalisation de la collecte de données relatives au travail des enfants. Dans certains pays, une liaison a été établie entre l'observation et le suivi du travail des enfants au niveau local et les systèmes d'information nationaux sur le travail des enfants, et l'information générée grâce à l'observation et au suivi du TE est mise à la disposition des bureaux statistiques nationaux. Un ensemble d'outils techniques incluant des bases de données, des formulaires d'observation et des critères d'observation et de coordination a été élaboré pour répondre à des situations spécifiques du travail des enfants.

Comment l'observation et le suivi du TE fonctionnent-ils aux niveaux local et national ?

Au **niveau local**, l'observation et le suivi du TE impliquent l'observation active des lieux de travail visant à identifier les enfants mineurs qui y travaillent et les dangers auxquels ils sont exposés. Ils impliquent aussi l'orientation de ces enfants vers des solutions effectives de remplacement du travail, telle que la scolarité, l'éducation informelle ou les programmes de développement des compétences. L'observation et le suivi du TE se concentrent également sur la prévention : les employeurs et les parents reçoivent des conseils concernant les effets nocifs du travail des enfants et une information sur la législation applicable au travail des enfants et sur les dangers professionnels.

Une partie importante de l'observation et du suivi du TE consiste, une fois les travailleurs enfants identifiés, à veiller à ce qu'une action de suivi soit menée et que l'information générée soit activement diffusée et utilisée. Cela implique de localiser les filles et les garçons après leur retrait du lieu de travail et de vérifier la validité de l'information obtenue au cours du processus d'observation et de suivi du TE (contrôle qualité).

Dans le cadre du processus de mise en place de l'observation et du suivi du TE, les partenaires sont sensibilisés au travail des enfants et aux problèmes de sécurité et santé au travail qui concernent les jeunes travailleurs.

L'observation et le suivi du TE considérés comme une forme de prévention

L'observation et le suivi du TE promeuvent une nouvelle culture de prévention sur les lieux de travail qui vise à protéger contre le travail des enfants avant même son apparition.

L'information générée grâce à l'observation et au suivi du TE au niveau local peut donner une indication sur l'efficacité des mesures prises **au niveau national** pour éliminer le travail des enfants en fournissant des données comparables dans le temps. Cela est particulièrement utile pour établir des rapports sur les engagements internationaux, tels que la mise en œuvre des conventions de l'OIT sur le travail des enfants.

■ Qui assure l'observation et le suivi du travail des enfants ?

Pour que l'action contre le travail des enfants soit durable à long terme, elle doit être ancrée aux institutions chargées de l'éducation, du travail et de la protection de l'enfance à tous les niveaux de l'administration. Au niveau national, cela implique de travailler avec les ministères appropriés. Aux niveaux communautaire/municipal, cela implique de travailler avec l'administration locale et de multiplier les initiatives d'observation du travail des enfants dans le cadre d'une alliance des partenaires intéressés.

Dans la mesure du possible, l'observation et le suivi du TE devraient être en liaison avec le système d'inspection du travail, car ce dernier constitue généralement la principale institution mandatée pour faire face au travail des enfants sur les lieux de travail. Il importe de reconnaître la différence existant entre le traitement du travail des enfants par une inspection du travail mandatée par l'État et celui qui est assuré par des types bénévoles d'observation et de suivi du travail des enfants fondés sur des accords sociaux. Le système d'inspection scolaire est une autre institution qui contribue très utilement à l'identification des travailleurs enfants potentiels. L'observation et le suivi du TE peuvent aider à élargir le champ des inspectorats à des zones traditionnellement difficiles d'accès et à des secteurs du travail des enfants tels que l'économie non structurée et l'agriculture.

L'observation et le suivi du TE devraient être mis en place en étroite collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs afin de bénéficier de leur présence directe sur les lieux de travail et de mettre à profit leurs capacités d'influencer l'élaboration des politiques générales et les réformes dans les secteurs clés de l'action contre le travail des enfants, tels que la protection de la main-d'œuvre et la promotion sociale.

Le travail d'observation concret, à savoir l'identification des travailleurs enfants et leur orientation vers les services concernés, est généralement mené grâce à des équipes multisectorielles. Celles-ci peuvent comporter des inspecteurs du travail, des fonctionnaires de l'administration locale, des représentants des employeurs et des travailleurs, des travailleurs sociaux, des enseignants, des membres de comités de communauté et de village, et ainsi de suite. Cette combinaison d'expérience et de compétences aide à s'assurer que l'équipe possède les capacités nécessaires pour traiter la situation du travail des enfants qu'elle rencontre.

Les observateurs sont formés à effectuer des visites de contrôle, à détecter le travail des enfants et à évaluer les différents types de dangers et de conditions de travail nocives pour les enfants. S'ils jugent nécessaire de mener une action complémentaire, ils lancent un processus d'orientation ou bien demandent l'aide des autorités compétentes afin de déterminer la ligne de conduite appropriée.

■ Comment l'information générée par l'observation et le suivi du TE est-elle utilisée ?

L'information provenant de l'observation et du suivi peut être exploitée à des fins statistiques, mais son utilité première est d'assurer le traitement immédiat des cas de travail des enfants. La coopération entre les communautés, les organismes gouvernementaux et les parties non gouvernementales, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs, revêt ici une importance considérable.

On notera que l'information générée par l'observation et le suivi du TE est censée être collectée et stockée de manière éthique et confidentielle, en prenant en considération les implications en matière d'égalité entre les genres, les droits de l'enfant et, dans certains cas, la situation de l'enfant comme victime d'abus.

L'enregistrement, le partage et la comparaison de l'information d'une visite d'observation et de suivi à l'autre complètent le cycle d'observation et suivi et établissent des liens entre les lieux de travail et les écoles/sites des services. C'est la régularité de l'enchaînement de l'action dans l'observation et le suivi du TE – identification, évaluation et orientation / prévention – qui confère au système son efficacité et encourage les employeurs et les communautés à appliquer la législation sur le travail des enfants et à maintenir leur engagement dans la lutte contre le travail des enfants.

La vérification de l'information obtenue sur les lieux de travail et des registres scolaires est effectuée afin d'établir que les enfants ne retourneront pas au travail une fois soustraits à celui-ci et orientés vers les services compétents et/ou scolarisés.

L'information générée grâce à l'observation et au suivi du TE peut être utilisée aux niveaux national et régional pour déterminer les tendances de la main-d'œuvre dans une optique d'élaboration d'une politique générale, d'ap-

plication de la législation du travail et de planification sociale. Elle peut également apporter une contribution à des systèmes de lutte contre la pauvreté tels que le processus du Document stratégique de réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et le cadre du Bilan commun de pays conduit par les Nations Unies.

Utilisations de l'information générée grâce à l'observation et au suivi du TE :

- Les écoles utilisent l'information sur les lieux de travail pour assurer une scolarisation effective des filles et des garçons.
- Les entreprises et les employeurs utilisent cette information pour améliorer leurs conditions de travail à l'avantage de tous les travailleurs.
- Les syndicats utilisent l'information pour assurer le respect des accords et des codes de conduite résultant de négociations collectives.
- Les autorités locales utilisent l'information pour sanctionner les employeurs qui enfreignent de manière répétée la législation sur le travail des enfants.
- Les organismes d'aide sociale utilisent l'information pour cibler et aider les familles en danger afin de prévenir le travail des enfants.
- Les décideurs au niveau de la circonscription utilisent l'information obtenue localement pour établir les tendances du travail des enfants dans des secteurs et des zones spécifiques afin de pouvoir planifier leur action en conséquence.
- Les gouvernements nationaux utilisent l'information pour rapporter leurs progrès dans la mise en oeuvre de la Convention de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138), de la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (n° 182) et de la Convention sur les droits de l'enfant.

Le cadre de l'observation et du suivi du travail des enfants

L'observation et le suivi du TE sont simplement un ensemble d'activités (identification, orientation, etc.) menées au niveau local. Ils doivent toutefois, pour être durables et exercer un impact réel, s'intégrer dans une structure plus vaste : c'est ce que l'on appelle le « cadre de l'observation et du suivi du TE », qui réunit toutes les parties impliquées dans l'observation et utilisant l'information et les procédures.

Le cadre de l'observation et du suivi du TE permet un partage régulier de l'information entre tous ceux qui peuvent contribuer à l'élimination du travail des enfants. Les accords entre ces partenaires aident à établir des partenariats, à renforcer l'engagement à long terme, à promouvoir l'institutionnalisation de l'observation et du suivi du TE et à contribuer à la durabilité du processus de contrôle. Ce cadre intègre ces parties dans le processus d'observation et du suivi et leur attribue une fonction à l'intérieur de celui-ci selon la diversité de leurs capacités d'accès, d'évaluation et d'action en matière de travail des enfants.

Le cadre de l'observation et du suivi du TE :

Le cadre de l'observation et du suivi du TE est l'association de partenaires (et les accords établis entre ceux-ci) qui anime et entretient le processus d'observation et du suivi du travail des enfants.

Bien que l'observation et le suivi du travail des enfants interviennent au niveau local, ils doivent, pour être durables et susciter un impact réel, faire partie intégrante d'une politique plus vaste de mise en application et d'inspection. Le cadre de l'observation et du suivi du TE doit donc inclure des structures administratives telles que les inspectorats (travail, santé et sécurité, enseignement), et sa direction sera généralement assurée par un organe directeur national multisectoriel. En principe, le processus d'observation et de suivi devrait toujours faire partie intégrante des systèmes d'administration locale et fonctionner sous leur su-

pervision et leur autorité. Il devrait également relier les mécanismes de planification sociale et de contrôle, où qu'ils interviennent³.

Dans l'idéal, le cadre se situera à l'échelle nationale et sera basé sur une série d'accords nationaux sur l'information à collecter et sur le mode de gestion du processus d'observation et de suivi du TE. Cela impliquera l'utilisation d'outils d'observation et de suivi communs et d'une base de données ou d'un répertoire communs pour l'information. Les activités d'observation et de suivi du TE menées aux niveaux locaux doivent entrer dans un mécanisme de gestion de l'information coordonné au niveau national, ce qui peut imposer des changements dans les systèmes de gestion de l'information existants.

L'élaboration et l'approbation d'un cadre d'observation et de suivi du TE exigent une volonté politique, des ressources nationales adéquates et une vision à long terme de l'intégration de l'observation et du suivi du travail des enfants dans les systèmes de gouvernance et de collecte d'informations et les processus de planification existants.

L'importance du lien entre l'observation et le suivi du TE et l'éducation

Une grande partie de l'action contre le travail des enfants est consacrée à l'enseignement et à la formation. Les enseignants n'ont pas seulement un rôle important à jouer dans l'éducation des filles et des garçons: ils contribuent aussi à faire en sorte que l'éducation soit valorisée, que les écoles soient accueillantes pour les enfants et que ceux-ci demeurent scolarisés tout au long des années de scolarité obligatoire. Les enseignants sont généralement parmi ceux qui savent le mieux où se trouvent les enfants et quelle situation familiale est la leur. Ils peuvent jouer un rôle précieux dans le processus d'observation et de suivi

3 Voir en Annexe 2 un diagramme conceptuel qui indique les relations et les liaisons existant entre les différents acteurs de l'observation et du suivi du TE.

et faire eux-mêmes office d'instructeurs communautaires dans certains cas.

L'inspection scolaire a été utilisée par de nombreux pays pour faire en sorte que les politiques nationales de l'éducation soient appliquées de manière égalitaire pour tous, et que les enfants aient accès aux écoles et restent scolarisés jusqu'au terme de l'éducation de base. Les inspecteurs de l'éducation peuvent contrôler les inscriptions et la fréquentation scolaires et l'achèvement de leurs études par les filles et les garçons qui ont été soustraits au travail.

Il importe donc que des initiatives en matière d'éducation soient liées à l'inspection scolaire et aux contrôles effectués sur les lieux de travail dans le cadre de l'observation et du suivi du TE. Cela aidera à s'assurer que les travailleurs enfants identifiés par l'observation et le suivi du TE ne se « perdent » pas après avoir été soustraits au travail.

Le processus d'observation et de suivi du TE – le modèle générique

Chaque situation du travail des enfants étant spécifique, l'observation et le suivi du TE créés pour traiter chacune d'elles sera singulier dans sa composition. Il est clair qu'il n'existe pas de modèle unique adaptable à chaque situation. Les Principes directeurs qui accompagnent cette Vue d'ensemble présentent un modèle générique détaillé de l'observation et de suivi du TE qui peut être adapté à des situations spécifiques. Il englobe les nombreuses activités qui font partie du processus d'observation et de suivi du TE et les corrélations qu'elles peuvent entretenir. La Figure 1 est une illustration de ce modèle.

Le processus d'observation et de suivi du TE :

Le processus d'observation et de suivi du TE comprend les procédures, les documents et les formulaires qui permettent l'exécution correcte de l'observation et du suivi.

Si chaque situation est spécifique, l'expérience a montré qu'une observation et un suivi efficaces du travail des enfants présentent les caractéristiques suivantes :

- Ils sont basés sur une zone donnée et s'appliquent à toutes les formes de travail des enfants (économie structurée et non structurée, agriculture, travail illicite, etc.).
- Ils fonctionnent au niveau local, couvrent les sites de travail et de services et incluent un système d'orientation entre les uns et les autres.
- Ils procèdent d'un mandat légal et opèrent sous l'autorité et la supervision de l'administration locale ou de l'inspecteurat du travail.
- Ils sont liés à la politique et à l'action nationales de lutte contre le travail des enfants.
- Ils sont viables en termes de complexité technique, de besoins en ressources humaines et de coûts.
- Ils sont reproductibles et transposables à une échelle supérieure.
- Ils s'appuient sur les systèmes de collecte de l'information existants.
- Ils sont transparents.

- L'information est vérifiable et un processus redditionnel a été prévu.

L'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE comporte deux stades principaux : I) la préparation et II) la conception, la mise au point et la formation. Au cours de ces deux stades s'élabore le modèle effectif d'observation et de suivi du TE, qui comporte deux phases distinctes : l'observation et le suivi.

Elaboration du modèle d'observation et de suivi du TE :

I. Préparation

Ce stade est celui de la création du cadre de l'observation et du suivi du TE et de l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE. Le travail préparatoire permet de veiller à ce que les conditions nécessaires à l'observation et au suivi soient respectées et que le processus d'observation et de suivi du TE soit conçu et mis en place avec la participation d'un large éventail d'intervenants.

II. Conception, mise à l'essai et formation

Le stade de la conception, de la mise à l'essai et de la formation garantit que le processus d'observation et de suivi du TE fonctionnera et que les exécutants posséderont les compétences et les capacités requises pour gérer et conduire les activités effectives d'observation et de suivi et d'orientation.

La conception et la mise à l'épreuve du processus d'observation et de suivi du TE doivent être consultatives, participatives et basées sur un accord unanime des parties concernées.

Avant qu'une mise à l'essai convenable soit possible, ceux qui assurent la gestion de l'observation et du suivi du TE comme ceux qui participent au travail effectif d'observation et de suivi doivent être formés et familiarisés avec les rôles et responsabilités des uns et des autres.

Un modèle d'observation et de suivi du TE :

I. Observation

Au cours de cette phase interviennent l'observation exercée sur les lieux de travail et l'orientation vers les écoles ou d'autres sites de services. La phase d'observation contribue activement à prévenir le travail des enfants grâce à des visites régulières sur les lieux de travail.

II. Suivi

Au cours de la seconde phase, l'information recueillie est rendue disponible en vue de son utilisation, et les filles et les garçons soustraits au travail des enfants sont activement observés afin de veiller à ce qu'à la suite de l'observation, ils puissent disposer de solutions de remplacement au travail des enfants. La phase de suivi garantit l'accès des enfants aux services disponibles et la crédibilité de la vérification du processus global d'observation et de suivi du TE.



■ Les activités menées dans les phases d'observation et de suivi

Les activités d'observation et de suivi sont continues : elles se répètent sur une base régulière. Toutefois, avec la diminution du travail des enfants, on peut s'attendre que l'observation et le suivi du TE perdent également de son intensité et s'incorporent progressivement aux fonctions de protection sociale de l'État.

Les principales activités de la phase d'observation sont les suivantes :

- **Identification et évaluation :** Les filles et les garçons au travail sont identifiés. Une équipe d'observateurs du travail des enfants ayant été formés aux techniques requises dirige l'observation.
- **Orientation :** Si l'on découvre des enfants qui sont identifiés comme des travailleurs enfants et dont on estime qu'ils sont sérieusement en danger, ils sont soustraits au travail et orientés vers les services correspondant à leurs besoins grâce à un réseau de prestataires de services et de procédures approuvées.
- **Protection et prévention :** On mène des vérifications sur les lieux de travail afin de connaître les types de dangers professionnels qui existent et auxquels

peuvent être exposés les travailleurs enfants, en utilisant un ensemble d'outils commun.

- **Gestion et analyse immédiates des données :** Après la visite d'observation, l'information est enregistrée et fait l'objet de rapports en vue d'une action appropriée.

Les activités principales de la phase de suivi comportent :

- **Pistage :** On observe les filles et les garçons couverts par l'observation et le suivi du TE afin de s'assurer qu'ils fréquentent l'école ou que d'autres solutions de remplacement appropriées leur ont été proposées.
- **Contrôle qualité et vérification :** On contrôle l'information générée par l'observation et le suivi du TE pour vérifier sa crédibilité et son exactitude.
- **Apport d'informations pour la mise en application des lois :** L'information sur les violations des lois relatives au travail des enfants est mise à la disposition des fonctionnaires chargés de l'application de la loi et du pouvoir judiciaire.

- **Diffusion et analyse de l'information** : L'information est activement diffusée aux niveaux régional et national.
- **Apports à la législation, aux politiques et à la planification sociale** : L'information est utilisée pour réviser et promouvoir les lois et les politiques visant à combattre le travail des enfants.

La **pistage** et la **vérification de l'information** font partie du processus global d'observation et de suivi et sont destinées à assurer un contrôle régulier de la qualité et de l'exactitude de l'information générée par le processus d'observation et de suivi du TE. Cette observation et ce suivi sont importants, car ils permettent de s'assurer que les services proposés aux travailleurs enfants améliorent effectivement leur situation, que les filles et les garçons vivent mieux et qu'ils ne se trouvent pas simplement transférés vers un autre secteur d'activité dans des conditions équivalentes ou pires. Pour cette raison, l'observation et le suivi du TE doivent être en mesure d'établir une liaison entre les données relatives au travail et à l'éducation et de confronter l'information sur la fréquentation scolaire avec celle qui résulte des visites d'observation effectuées sur les lieux de travail.

Comment appliquer le modèle général d'observation et de suivi du travail des enfants

■ Les sites d'observation et de suivi

Pour que l'observation et le suivi du TE soient efficaces et durables, il importe de trouver les arrangements institutionnels et les processus d'observation et de suivi les meilleurs possibles au égard à la situation locale.

Exemples de lieux de travail dont l'observation et le suivi peuvent être nécessaires

Usines, petites et moyennes entreprises

Industries à domicile

Petites exploitations minières

Terres agricoles

Bateaux de pêche

Centres commerciaux

Rues

Gares routières

Marchés

Ports

Les gares routières et les ports sont particulièrement concernés, car ils servent à la fois de lieux de travail et de points de transit pour la traite du travail des enfants.

L'observation et le suivi du TE sont plus efficaces quand ils couvrent une zone entière plutôt qu'un seul secteur, car les enfants risquent de passer d'un type de travail à un autre.

Dans l'**économie structurée** – production manufacturière, agriculture commerciale, etc. –, le travail des enfants sera généralement traité par le mécanisme officiel d'inspection du travail. Dans ce cas, la tâche de l'observation et du suivi du TE consiste à élargir la couverture des systèmes existants pour garantir que les enfants et les jeunes travailleurs bénéficient de services adéquats et que

des systèmes d'orientation soient mis en place. L'observation et le suivi du TE doivent veiller à ce qu'il existe des solutions de remplacement au travail des enfants et vérifier que les inspecteurs du travail et ceux qui participent à l'observation et au suivi soient bien informés en matière de travail des enfants. Souvent, le renforcement de la capacité de ces inspecteurs de comprendre le travail des enfants et de pouvoir y faire face est effectivement une partie importante du travail d'observation et de suivi du TE.

Dans certains programmes spécifiques d'observation et de suivi du travail des enfants, généralement établis pour des branches d'activité exportatrices, l'observation et le suivi peuvent être exercés par des observateurs externes spécialisés dans le travail des enfants. Récemment ont été lancés des programmes d'observation et de suivi volontaires et privés dans lesquels l'observation et le suivi du travail des enfants dans un secteur manufacturier spécifique se sont élargis pour inclure également d'autres normes fondamentales du travail.

Dans l'**économie non structurée** et dans d'autres secteurs (points de transit de la traite, travail à domicile et parfois agriculture), l'observation et le suivi recourent à un plus large éventail de partenaires, tels que les organisations populaires et les ONG, l'accent étant mis dans une large mesure sur le travail de prévention et de sensibilisation aux conséquences désastreuses du travail des enfants. A cet égard, le statut social des observateurs et l'estime qui leur est portée sont importants pour la crédibilité et l'autorité de l'observation et le suivi du TE.

La tâche de l'observation et du suivi du TE consiste à engager la communauté à surveiller le travail des enfants grâce à la mobilisation sociale, à la formation et à la mise à disposition de certains outils. Il devra également lier l'activité d'observation et de suivi avec l'administration locale et les systèmes officiels de mise en application pour que l'information sur le travail des enfants puisse être effectivement utilisée. Les observateurs devront disposer d'une certaine autorité et d'un mandat clairement formulé pour

accomplir leurs tâches. Dans une large mesure, ce travail est centré sur un changement d'attitude plutôt que sur l'application de la loi.

Dans les deux cas, l'observation et le suivi doivent être réguliers et comporter un processus approprié d'enregistrement et de documentation de l'information.

Les tableaux de la Figure 2 présentent les principaux partenariats et domaines d'activité de l'observation et du suivi du TE. Ils indiquent certaines différences dans la composition et la focalisation de l'observation et du suivi, selon qu'il s'applique à l'économie structurée ou non structurée. Les deux catégories sont liées et des recentrages peuvent affecter les rôles et les fonctions des partenaires en fonction de la situation.

Figure 1. Modèle de base de l'observation et du suivi du TE

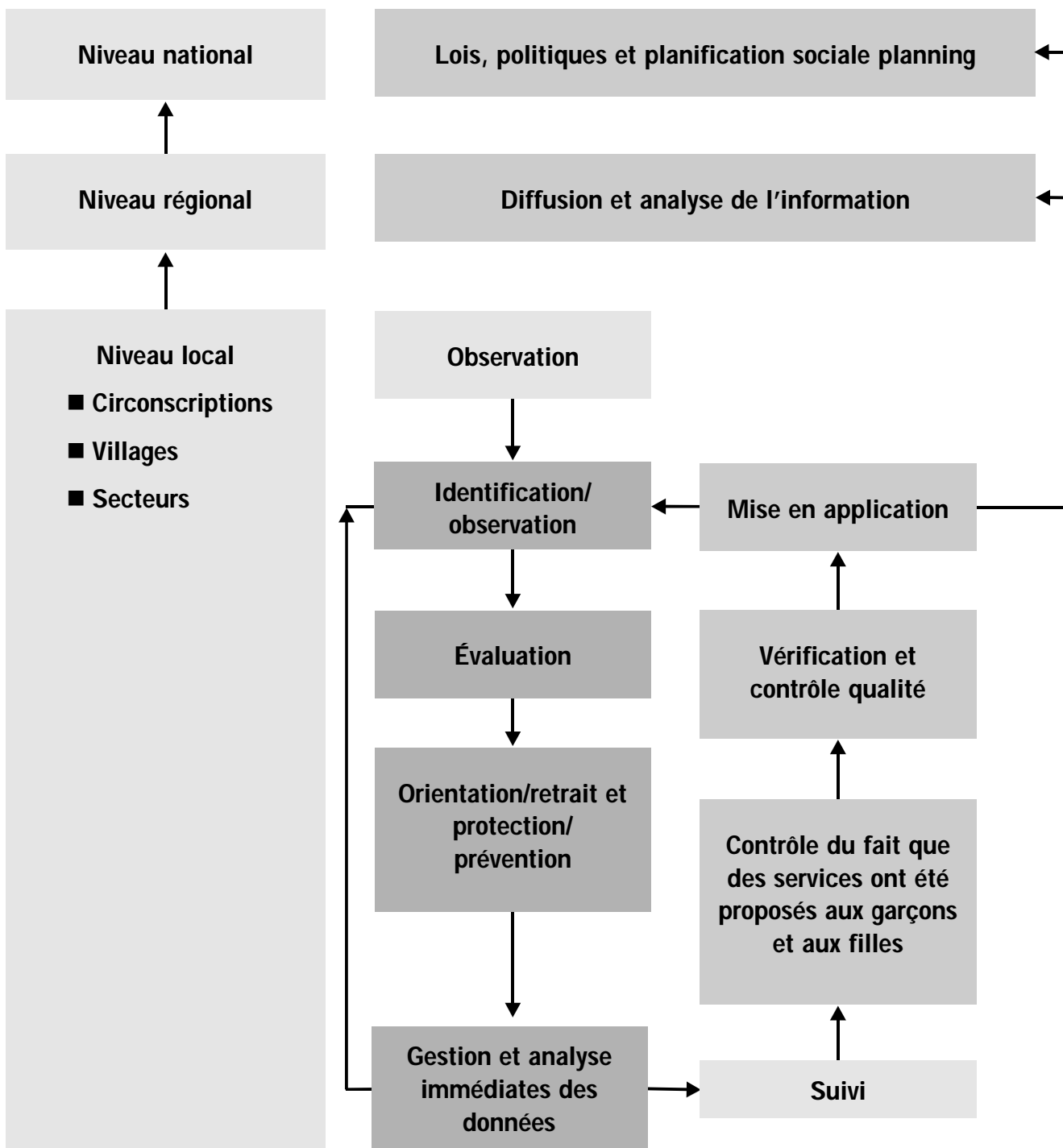


Figure 2. Les domaines clés

Économie structurée

Priorité : Intégrer les préoccupations liées au travail des enfants dans l'activité d'inspection officielle du travail et créer des liens grâce à l'orientation et aux services sociaux afin de faciliter les processus de rattrapage et de réinsertion concernant les travailleurs enfants			
Sous-catégories	Branche d'activité/secteur de travail	Partenariats clés	Composition
Industries manufacturières, PME Agriculture et pêche commerciales	Fabrication de vêtements, de chaussures, de textiles, de jouets et d'articles de sport, industries alimentaires, etc. Cultures d'exportation, pêche hauturière	Inspecteurs du travail, travailleurs sociaux, associations d'entrepreneurs, syndicats et représentants des travailleurs, personnel des services de santé et d'éducation, ONG, chambres de commerce	Inspecteurs du travail et équipes multisectorielles d'observation et de suivi du TE (externes et/ou à base administrative)

Économie non structurée

Priorité : Susciter dans la communauté la reconnaissance des effets nocifs du travail des enfants et engager les acteurs locaux à identifier et combattre activement le travail des enfants grâce à l'autosurveillance, à l'orientation vers la scolarité et à un travail de prévention			
Sous-catégories	Branche d'activité/secteur de travail	Partenariats clés	Composition
Petits cultivateurs	Cultures commerciales exportatrices (cacao, thé, café, canne à sucre, banane, ananas, etc.) et agriculture de subsistance	Agents de vulgarisation agricole, administration locale, syndicats de travailleurs agricoles, coopératives de planteurs, chefs traditionnels, etc.	Équipes d'observation à base communautaire et comités locaux d'action contre le travail des enfants Peuvent aussi inclure des partenaires de l'économie structurée, en fonction du système de gouvernement
Petites entreprises rurales du secteur non structuré	Petites entreprises minières, exploitation de carrières, pêche côtière, exploitation sexuelle commerciale	Administration locale, organisations populaires, groupes confessionnels, associations de mineurs et de pêcheurs, etc.	
Économie urbaine non structurée	Vente ambulante, colportage, enfants travailleurs domestiques, exploitation sexuelle commerciale et récupération	Administration locale, inspecteurs du travail, travailleurs sociaux, associations d'entrepreneurs, syndicats et représentants des travailleurs, personnel des services de santé et d'éducation, organisations du secteur non structuré, ONG, etc.	
Traite des enfants, et enfants soldats	Traite axée sur le travail dangereux, l'exploitation sexuelle et les enfants soldats	Administration locale, fonctionnaires chargés de l'application de la loi, patrouilles frontalières, organisations communautaires, ONG, etc.	Systèmes de surveillance communautaires et groupes de vigilance, équipes spéciales pour l'application de la loi, etc.

Conclusion

Le concept d'observation et de suivi du travail des enfants a évolué des interventions spécifiques à un secteur et centrées sur le lieu de travail vers une approche plus holistique et globale du travail des enfants. L'observation et le suivi du travail des enfants servent de véhicule pour soutenir et poursuivre l'action d'identification et d'orientation des travailleurs enfants au-delà de projets spécifiques. Quand il est intégré dans le travail régulier de l'administration locale, l'observation et le suivi promeuvent l'institutionnalisation d'un **mécanisme permanent de réponse au travail des enfants** qui peut être mis en commun par tous les acteurs de la société œuvrant à l'élimination du travail des enfants.

En résumé, l'observation et le suivi du TE :

- est un processus local qui peut être employé au mieux dans le cadre d'une stratégie plus large de lutte contre le travail des enfants en vue d'une action nationale ;

- peut devenir pour les gouvernements un moyen utile de coordonner l'information sur le travail des enfants provenant de sources diverses ;
- contribue directement à la réduction et à l'élimination du travail des enfants sur les lieux de travail ;
- aide à globaliser les problèmes du travail des enfants et à les intégrer dans la gouvernance.

Depuis de longues années, les travailleurs enfants sont régulièrement identifiés et assistés par l'intermédiaire d'inspecteurs gouvernementaux du travail, des entreprises, des écoles et de la santé. Les syndicats comme les employeurs se sont préoccupés des travailleurs mineurs dans le cadre de leurs activités régulières de gestion et de surveillance. Par-dessus tout, les parents, les enseignants et les membres des communautés ont maintenu leur vigilance sur les enfants de leur secteur pour s'assurer qu'ils restent scolarisés et n'entreprennent pas des activités qui seraient dangereuses pour eux.



Le simple acte d'observer et de rapporter constitue un outil actif pour l'élimination du travail des enfants. L'observation et le suivi du TE ne se limite donc pas à la seule inspection : il met en place un processus à long terme de documentation et de suivi des mauvais traitements infligés aux enfants qui se poursuivra longtemps après que les programmes et projets particuliers d'action contre le travail des enfants auront été achevés. Quand il est incorporé dans le système global de gouvernance, l'observation et le suivi du TE s'étendent au-delà de groupe cibles spécifiques d'enfants pour inclure en définitive tous ceux qui sont en danger.

L'acte d'observation sans cesse répété aboutit à la réduction du travail des enfants. Accompagné de l'enseignement obligatoire, il peut devenir, pour la société et pour le gouvernement, le moyen primordial d'assurer à long terme la protection des filles et des garçons contre le travail basé sur l'exploitation. Bien qu'il puisse débiter avec des plans d'action nationaux contre le travail des enfants, l'observation et le suivi du TE sont conçus d'emblée pour s'étendre au-delà de ce stade. Un processus exhaustif d'observation et de suivi du TE est un moyen d'intégrer la lutte contre le travail des enfants dans la politique et l'action gouvernementales couvrant les lieux de travail de l'économie structurée et non structurée, les communautés, les familles et le système éducatif. Il garantit que les enfants qui ont été soustraits au travail et ont bénéficié d'une aide initiale ne disparaîtront pas simplement dans quelque chose de pire.

Annexe 1.

Note d'orientation à l'intention des directeurs de projet

■ Que faire en premier lieu aux différents niveaux de mise en œuvre ?

Cette section est conçue comme une étude condensée sur la manière d'établir l'observation et le suivi du TE grâce à des interventions de projets. Tous les points ci-dessous sont examinés de manière plus approfondie dans les Principes directeurs de l'observation et du suivi du TE qui accompagnent cette Vue d'ensemble.

Au stade préparatoire de la mise en place de l'observation et du suivi du TE est créé un cadre d'accords entre les organismes et autres parties concernées. Au préalable, on procède à une évaluation des institutions et des organismes qui peuvent participer à l'observation et au suivi du TE avec la plus grande efficacité.

Les réponses apportées aux questions suivantes vous aideront à débiter :

- Quels types de mécanisme d'observation et de suivi et de systèmes de collecte de l'information existe-t-il actuellement et quelle expérience (points forts et faiblesses) a-t-on aujourd'hui de ces différents systèmes ?
- Quels sont les institutions et les partenaires clés qui devraient être impliqués ?
- Quelle est la capacité existante et potentielle de chacun d'entre eux ?
- Quels sont la portée de l'observation et du suivi du TE et le champ d'application géographique prévu ?
- L'observation et le suivi du TE sont-ils prévus pour être national ou spécifique à un secteur ou à une zone, et où le processus est-il enraciné ?
- Quels types de conditions convient-il de remplir (ex. : révision de la législation, capacités locales installées) avant que l'observation et le suivi du TE puisse débiter ?
- Quels types de travail des enfants seront-ils couverts et comment appliquer au mieux les modèles d'observation et de suivi du TE existants (concepts, procédures, outils, documentation) au cas envisagé ?

- Existe-t-il chez les différents partenaires une volonté de collaborer et de travailler dans un cadre unique d'observation et de suivi du TE ?

Ces questions aident à apprécier la situation initiale et à évaluer l'ampleur et les exigences des processus d'observation et de suivi du TE qui peuvent convenir à une situation spécifique du travail des enfants. Le cadre d'observation et de suivi du TE doit prendre en compte les capacités des partenaires et l'environnement et le contexte politique et culturel du pays.

Après avoir répondu aux questions ci-dessus et aux questions préalables à la mise en place de l'observation et du suivi du TE, il est possible de passer à la seconde phase, qui consiste à entreprendre la planification d'activités spécifiques pour l'observation et le suivi du TE.

Au niveau national ou à celui des États fédéraux.

Objectif : consulter, informer et s'accorder avec les autorités sur la mise en place de l'observation et du suivi du TE afin qu'elles permettent à leurs homologues aux niveaux inférieurs de participer.

Justification : l'observation et le suivi du TE est un mécanisme d'intégration. Il est destiné à s'incorporer aux processus ordinaires de gouvernance afin d'assurer une surveillance à long terme du travail des enfants. Il est plus difficile d'impliquer les autorités locales si ceux dont elles relèvent à des niveaux supérieurs ignorent ce que sont l'observation et le suivi du TE, où il a lieu ou encore qui l'exerce.

Résultat : un cadre global montrant où l'observation et le suivi du TE viendront s'inscrire dans les structures officielles et autorisant la mise en place de l'observation et du suivi du TE.

Tâches :

- Examen sur documents
- Atelier d'orientation sur l'observation et le suivi du TE

■ Profil de l'observation et du suivi du TE

Activités clés :

- Identifier tous les organismes officiels exerçant des responsabilités touchant à l'observation et au suivi du TE - ceux qui ont affaire à l'application des lois du travail et à la protection des travailleurs, à l'information et à la planification sociale et à l'éducation.
- Dresser la carte de leurs structures de décision et d'établissement de rapports depuis le sommet jusqu'au niveau local : ainsi se constituera le cadre national de l'observation et du suivi du TE.
- Identifier tous les organes de coordination ou liens existant entre ces différents organismes et informer, consulter et rechercher un consensus et un accord sur l'observation et le suivi du TE.
- Identifier les ressources et les moyens de financer l'observation et le suivi du TE à court et à long termes.
- Établir un profil de l'observation et du suivi du TE avec les partenaires appropriés et dresser un plan de travail sur la manière de tester l'observation et le suivi du TE dans des lieux et des secteurs spécifiques.

Au niveau intermédiaire (région ou circonscription)

Objectif : orienter les acteurs clés à propos de l'observation et du suivi du TE, afin qu'ils s'accordent sur ceux-ci en tant que stratégie clé et créent un plan d'action pour une zone particulière dans lequel seront présentés les acteurs, les liens existant entre eux, ce dont chacun sera responsable et les délais dont ils disposeront.

Justification : c'est à ce niveau que peuvent être choisis les lieux et les secteurs, car la connaissance du travail des enfants y est plus détaillée qu'au niveau national. C'est le niveau de la surveillance directe de l'action (des inspecteurs du travail ou des inspecteurs agricoles dans le cas des interventions administratives, des enseignants et des travailleurs sociaux dans le cas des interventions à base communautaire) et celui qui délègue l'autorité aux équipes d'observation et de suivi du TE locales. En bref, c'est le niveau auquel une planification tangible peut intervenir et des engagements être contractés, qu'il s'agisse de fonds ou de main-d'œuvre.

Résultat : accord au niveau de la circonscription ou de la région, création d'un mécanisme institutionnel et d'outils opérationnels.

Tâches :

- Accord au niveau de la région ou de la circonscription, action et plan de travail
- Atelier d'orientation et de conception de l'observation et du suivi du TE
- Principes directeurs opérationnels de l'observation et du suivi du TE.

Activités clés :

- Établir des contacts avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs, et ajuster le profil de l'observation et du suivi du TE à ce niveau.
- Rechercher les acteurs complémentaires qui n'ont pas été identifiés dans le cadre de l'observation et du suivi du TE, ajuster le cadre pour y faire entrer ces nouveaux acteurs et orienter ces organismes selon le concept d'observation et de suivi du TE.
- Identifier les ressources locales qui serviront à financer le stade de l'élaboration et des essais de l'observation et du suivi du TE, ainsi que les dépenses de fonctionnement à long terme.
- Organiser un atelier d'orientation/conception et constituer une équipe de gestion avec des réunions de suivi régulières.
- A l'occasion de réunions séparées ou communes, déterminer le groupe de base d'observation et de suivi du TE et créer un organe de coordination qui surveillera la conception technique et la mise à l'essai de l'observation et du suivi du TE.
- Examiner les conditions préalables à la mise en place de l'observation et du suivi du TE et établir des accords sur les modalités de contrôle :
 - a) Évaluer les lacunes majeures et réagir à celles-ci.
 - b) Décider de l'ampleur et des objectifs de l'observation et du suivi du TE (sa finalité ou ses conséquences seront-elles à court terme - l'accent étant mis sur la création d'un public sensibilisé/concerné par la surveillance du travail des enfants - ou à long terme - l'accent étant mis sur la mise en place d'une structure officiellement reconnue pour l'identification, l'orientation et l'action ?).
 - c) Déterminer le mécanisme administratif ou de coordination et s'accorder sur celui-ci.
 - d) Établir un mandat officiel de l'équipe d'observation et du suivi du TE qui lui permettra d'entrer sur les lieux de travail, de les inspecter et de documenter le travail des enfants.

- e) Établir un accord officiel avec les branches d'activité ciblées et les acteurs concernés afin de permettre l'observation.
- f) Convenir d'un système de gestion de données (de l'organisme responsable et des capacités et outils requis).
- Organiser un processus de vérification et de gestion interne qualité :
 - a) Établir un mécanisme de vérification et de recouplement de l'information.
 - b) Dresser un plan de contrôle qualité et d'amélioration continu du processus d'observation (développement des capacités, examen et auto-évaluation, etc.).
- b) Familiariser l'équipe et les autres parties concernées avec le concept d'observation et de suivi du TE.
- c) Organiser un cours de formation et tester la conception ou les outils d'observation et de suivi du TE.
- d) Organiser des réunions de suivi régulières.
- Déterminer le système d'orientation et le déroulement des activités de suivi :
 - a) Organiser et prévoir ce qui sera fait de l'information générée par l'observation et le suivi.
 - b) Organiser et planifier le système d'orientation (que fera-t-on des travailleurs enfants identifiés, que les retraits soient effectués dans l'urgence ou progressifs ?).
 - c) Organiser et planifier ce que l'on fera dans les situations où des jeunes travailleurs des deux sexes sont exposés à des dangers.
 - d) Organiser et prévoir d'autres situations possibles (poursuites, médiation sur le lieu de travail, etc.).

Au niveau local (communauté et lieu de travail)

Objectif : entreprendre les activités de contrôle effectives et veiller à la mise en œuvre du suivi approprié, qu'il s'agisse des travailleurs enfants identifiés ou de l'information générée par l'observation et le suivi.

Justification : c'est grâce à des observations directes, effectuées de manière régulière et professionnelle, que le travail des enfants pourra être identifié (y compris dans le cas des jeunes travailleurs qui sont exposés à des conditions de travail dangereuses). C'est à ce niveau que l'observation et le suivi du TE interviennent effectivement.

Résultat : processus d'observation et de suivi du TE opérationnel établi au niveau local avec mise en place des outils et capacités adéquats.

Tâches :

- Équipes d'observateurs constituées
- Outils élaborés et testés
- Formation
- Gestion opérationnelle

Activités clés :

- Sur la base des accords conclus aux niveaux de la région et de la circonscription, organiser un mécanisme de coordination, orienter les partenaires locaux et constituer des équipes d'observation :
 - a) Mettre au point et tester des outils d'observation et de suivi.

Conclusion

Ces activités peuvent différer considérablement en fonction du type d'intervention d'observation et de suivi du TE que vous envisagez. Celles que nous vous présentons sont quelques suggestions sur la manière de procéder. Il importe que vous et votre équipe appréhendez clairement l'étendue et le champ d'application de l'observation et du suivi du TE que vous avez l'intention de faciliter.

Votre projet devra faire office de catalyseur dans le processus d'élaboration de réponses à long terme au travail des enfants ! Il sera important que vous établissiez soigneusement avec vos partenaires le calendrier de mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE le plus approprié dans votre cas. L'élaboration de l'observation et du suivi du TE est un processus dont la mise en œuvre exige du temps. Il importe de ne pas fonder des attentes excessives et de prendre d'emblée en compte les capacités réelles, les ressources et l'engagement de vos partenaires.

■ Les différences entre le suivi de projet et l'observation et le suivi du TE

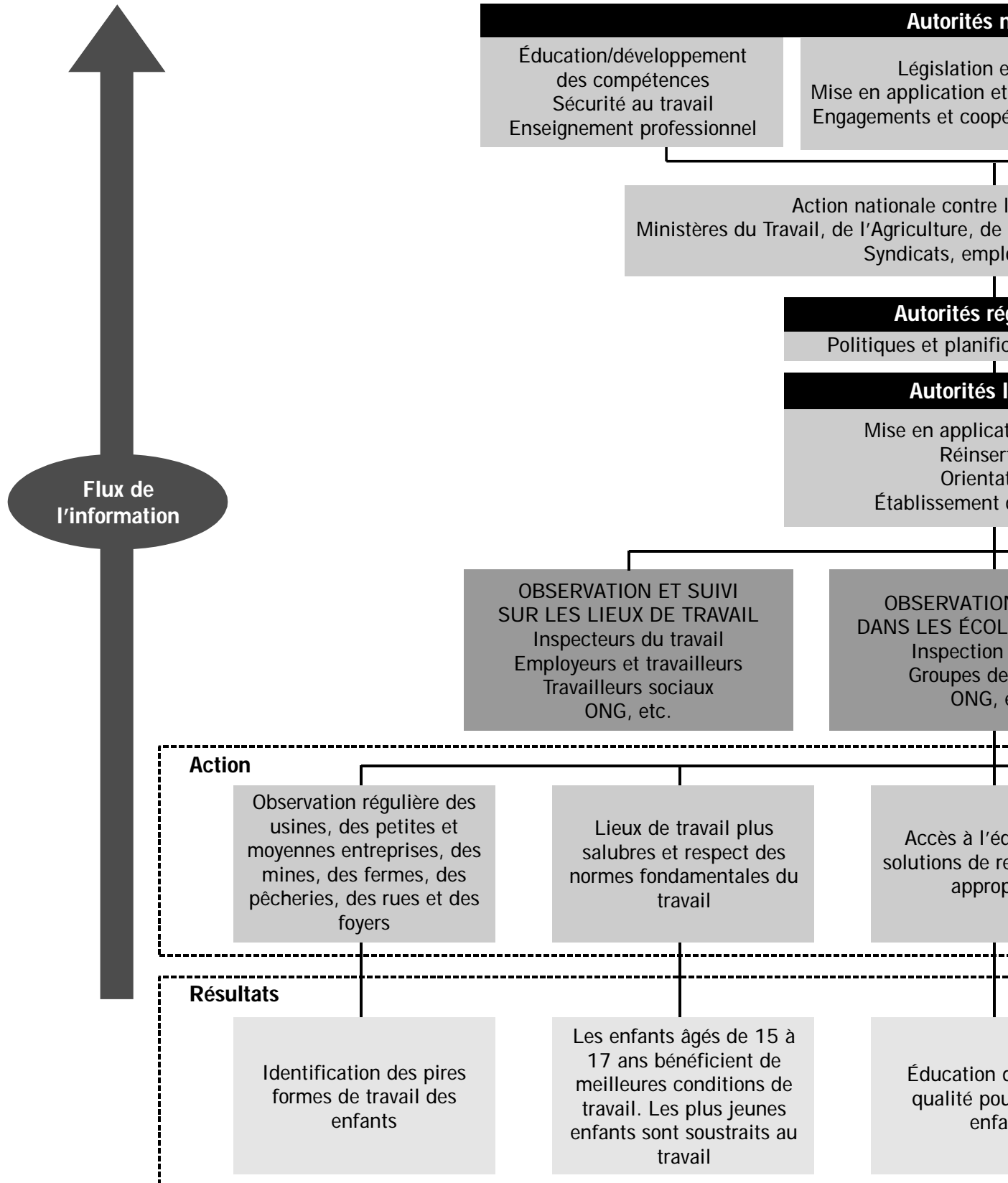
En quoi l'observation et le suivi du TE différent-t-ils du suivi de projet ?

L'observation et le suivi du travail des enfants et le suivi et l'évaluation de projet diffèrent par leur focalisation et par leur finalité. Le suivi et l'évaluation de projet sont centrés sur un projet spécifique ; ils sont limités aux participants au projet, à sa durée et à l'évaluation des progrès réalisés par rapport à ses objectifs et aux réalisations attendues. Par contre, l'observation et le suivi du travail des enfants est un processus actif, visant à apporter une aide aux travailleurs enfants, qui peut être ouvert, continu, et ne pas se limiter à un groupe cible spécifique. L'observation et le suivi du TE sont également conçus pour faire partie de la " gouvernance ", et par conséquent pour survivre à tout projet ou programme particuliers d'action contre le travail des enfants.

L'observation et le suivi du TE peuvent apporter des ressources importantes à la conception, au suivi ou à l'évaluation de projet, mais ils ne se limitent pas à cette fin.

	Suivi et évaluation de projet	Observation et suivi du travail des enfants
Objectif :	Apprécier les progrès réalisés par rapport aux objectifs spécifiques du projet	Identification des travailleurs enfants, retrait de ceux-ci des situations dangereuses et observation visant à vérifier qu'ils disposent de solutions de remplacement satisfaisantes
Groupe cible :	Défini dans le descriptif du projet	Les travailleurs enfants (pas de limitation à un groupe spécifique ciblé par un projet)
Durée :	Limitée à la vie du projet	Continue (dépassé la durée de vie de tout projet)

Annexe 2. Diagramme conceptuel de l'observation et du suivi du TE



Le diagramme conceptuel de l'observation et du suivi du TE présente les corrélations existant entre les niveaux national, régional et local de gouvernance en ce qui concerne leurs rôles respectifs dans l'observation et le suivi du TE. Il indique les différents acteurs impliqués et décrit les résultats attendus de l'observation et du suivi du TE.

